



Stagiaires : contester un lieu d'affectation

Dans le cadre du mouvement d'une affectation dans une académie éloignée du lieu de résidence, un fonctionnaire stagiaire peut contester son affectation. En effet, toute décision administrative peut faire l'objet d'un recours gracieux.

Si c'est votre cas, vous pouvez demander une « révision à l'issue de l'affectation des lauréats des concours du second degré » sur le site COLIBRIS en cliquant sur [> CE LIEN <](#) et cela, entre le 28 juin et 15 juillet (informations valables en juillet 2024).

Une fois sur la page indiquée, il vous suffit de compléter les items demandés...

Contactez-le SNALC Toulouse :

 05 61 13 20 78

 mutation@snalctoulouse.fr

 snalctoulouse.com

